



Genève, le 1<sup>er</sup> juin 2021

Aux représentant·e·s des médias

**Communiqué de presse  
du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP)**

**L'apprentissage dual à Genève: analyse et plan de soutien**

**Un rapport d'analyse, la reconduction de certaines mesures de soutien mises en place lors du COVID-19 et une mesure d'adjudication des marchés publics favorisant les entreprises formatrices. Voilà ce qui a été présenté ce jour à la presse, par la conseillère d'Etat Anne Emery-Torracinta, chargée du département de l'instruction publique, dans ses locaux du 6, rue de l'Hôtel-de-Ville.**

Le Service de recherche en éducation (SRED) a présenté ce jour une analyse de l'apprentissage dual. Réalisée sur mandat du secrétariat général du DIP dans le cadre de la mise en place de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18), le rapport brosse le tableau de la situation particulière du canton en matière d'apprentissage. Genève a toujours été le parent pauvre en comparaison nationale. Avec 1,7% des emplois occupés par des apprenti·e·s contre 4,7% en Suisse, le tissu économique fortement tertiarié du canton ne favorise pas la formation duale. Pour rejoindre la moyenne nationale, il faudrait ajouter 8'500 places d'apprentissage aux 5'000 existantes.

Dans ce paysage, la formation professionnelle dessine des parcours très diversifiés. Le rapport d'enquête du SRED révèle également l'âge moyen élevé d'entrée en entreprise (plus de 20 ans) et la demande très forte de qualification en provenance des employeurs. Seuls 4% des jeunes sortant du cycle d'orientation commencent sans délai une formation duale. De fait, et sur l'ensemble des apprenti·e·s, l'acquisition de compétences professionnelles est presque à parité entre le dual et les écoles à plein temps, ce qui engendre des coûts élevés pour le canton. Les réorientations au secondaire II, la mobilité professionnelle dans le Grand Genève, l'attrait des écoles à plein temps et l'essor de la formation des adultes sont autant de critères qui façonnent le paysage genevois de la formation duale.

**Le Conseil d'Etat reconduit certaines mesures de soutien COVID-19**

Le Conseil d'Etat et les milieux professionnels s'engagent à développer et renforcer la formation professionnelle duale dans le canton de Genève. En mai 2020, en raison de la crise du COVID-19, il manquait près de 1'000 places d'apprentissage. Un plan de soutien ambitieux en 4 axes et 14 mesures avait alors été adopté par le Conseil d'Etat, sur proposition du Conseil interprofessionnel pour la formation (CIF). Grâce à ce plan, le canton a pu finalement atteindre 2583 places d'apprentissage l'an dernier, soit 3 contrats de plus qu'en 2019. Face à l'impact de la crise économique et sanitaire, la nécessité de renforcer le soutien pour l'année 2021-2022 se fait ressentir. Le plan d'action se poursuit, avec notamment la reconduction, pour la rentrée 2021, de plusieurs mesures dont le bilan a été positif dans le contexte de la pandémie. Parmi celles-ci, notons la prolongation du délai de signature des contrats au 31 octobre 2021.

Il sera également possible, pour les candidat·e·s à une place d'apprentissage de suivre des cours théoriques jusqu'à la signature d'un contrat tout en bénéficiant d'une aide au placement et d'une remise à niveau scolaire.

Deux mesures financières sont également relancées en direction des entreprises engageant des apprentis issus du système scolaire genevois : la prise en charge des trois premiers mois de salaire pour les entreprises rencontrant des difficultés économiques, ainsi que la prime unique de 3'000 francs pour toute nouvelle entreprise formatrice.

### **Des marchés publics favorables aux entreprises formatrices**

La mesure permettant de valoriser l'engagement de formation de nos entreprises formatrices en vue de garantir la relève et de disposer d'une main-d'œuvre qualifiée a été présentée lors de la conférence de presse.

Par son arrêté du 26 août 2020, le Conseil d'Etat a invité les départements et services de l'administration cantonale à favoriser les entreprises formatrices lors d'acquisitions de fournitures, services et travaux dans les procédures de gré à gré et sur invitation.

Les employé·e·s de l'administration cantonale doivent se référer à une liste interactive pour solliciter directement les fournisseurs ou les inviter à présenter une offre. A critères égaux, les entreprises formatrices seront favorisées dans le cadre d'une adjudication publique. Un tutoriel, une foire aux questions et un guide d'utilisation sont mis à la disposition de l'ensemble des collaborateur·trice·s de l'Etat.

La conseillère d'Etat Anne Emery-Torracinta se réjouit de pouvoir appliquer cette mesure dans les acquisitions professionnelles au quotidien. De cette manière, l'Etat contribuera au renforcement de la formation professionnelle duale, si importante pour la vitalité économique de notre canton.

#### **Annexes :**

Présentation de la conférence de presse

Rapport du SRED: [www.ge.ch/document/evolution-formation-duale-geneve-quelques-balises](http://www.ge.ch/document/evolution-formation-duale-geneve-quelques-balises)

Plan de soutien à l'apprentissage, bilan des mesures 2021.

#### **Liens :**

Liste interactive des entreprises formatrices, tutoriel de la mesure relative aux adjudications de marchés publics et FAQ sur le site : <https://ge.entreprises-formatrices.ch/>

#### ***Pour tout complément d'information :***

*M. Pierre-Antoine Preti, secrétaire général adjoint, DIP, T. 022 546 69 68 - pierre-antoine.preti@etat.ge.ch*